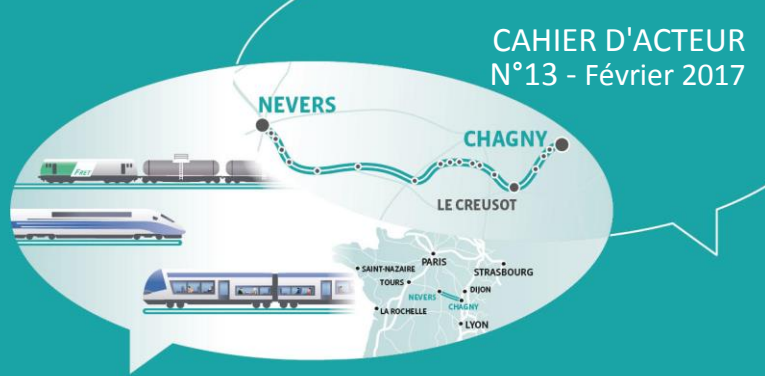




CAHIER D'ACTEUR

Non à la défiguration d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

UN PATRIMOINE PAYSAGER A PROTEGER ET DES VIGNES A PRESERVER

Si nous pouvons nous réjouir de la modernisation de la voie ferrée Centre Europe Atlantique par son électrification, nous ne pouvons que dénoncer les impacts paysager et les conséquences graves que ne saurait manquer d'avoir ces travaux sur la qualité d'un site pourtant classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les communes de Santenay et de Cheilly-les-Maranges appartiennent au périmètre classé, avec plusieurs climats qui longent la voie ferrée. Le site où se situe la voie ferrée est même partie intégrante de la zone centrale, cœur de la valeur universelle exceptionnel du site, qui comprend également un écrin de préservation paysagère.

Si ces communes font partie de ce classement, ce n'est pas un hasard. Ce périmètre a été arrêté par un comité scientifique, les Ministères et approuvé par l'UNESCO.

Situé au sud des climats de Bourgogne, les villes de Santenay et de Cheilly-les-Maranges constituent même la porte d'entrée sud de ce fabuleux héritage, tant naturel que patrimonial.

Comment imaginer un instant, et alors que l'on impose aux communes et aux viticulteurs des contraintes fortes en terme d'urbanisation pour les premières, en terme d'aménagement de l'espace rural pour les seconds, voir installer des catainers tous les 20 ou 30 mètres ?

Par ailleurs, nos craintes portent également sur les antennes GSM-R dont l'emprise au sol nécessiterait 100 à 150 m². Cette surface aurait-elle pour conséquence l'arrachage de vignes ?

Pour ces raisons, et en l'état actuel des conséquences connues sur notre vignobles, les ODG de Santenay et des Maranges s'opposent à ce projet.



ODG DE SANTENAY ODG DES MARANGES

Les Organismes de défense et de gestion de Santenay et des Maranges ont pour objectif de défendre et protéger ces deux appellations d'origine contrôlée de vin de Bourgogne. Ils élaborent leur cahier des charges et veillent à leur application. Ils participent aux actions de valorisation des produits. Ils mettent en œuvre le plan de contrôle, tiennent à jour les opérateurs habilités à produire de leur appellations et développent une connaissance statistique du secteur. Enfin, ils sont garants de la mise en œuvre des décisions de l'INAO les concernant.

Contacts :

Jean-Baptiste Clair : 06 08 93 22 21 / jbclair@wanadoo.fr
Florian Regnard : 06 22 98 82 11 / florian.regnard@hotmail.fr

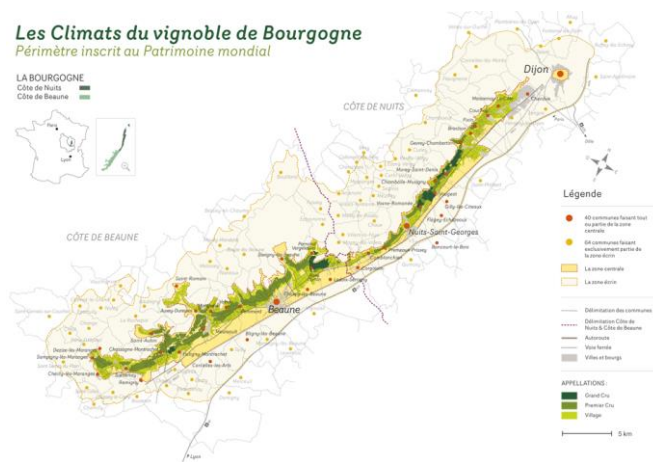


UN SITE EXCEPTIONNEL

LE CLASSEMENT UNESCO

Les Climats du vignoble de Bourgogne

Périmètre inscrit au Patrimoine mondial



Les Climats du vignoble de Bourgogne ont été inscrits au Patrimoine mondial dans la catégorie des "paysages culturels", comme œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. Elle permet de montrer comment une activité humaine est la source d'une culture et d'un paysage particuliers. Or, le projet présenté de l'électrification de la ligne Centre Europe Atlantique vient bouleverser ce même paysage classé par l'UNESCO en implantant à la fois des caténaires et des mâts GSM-R. Il est impensable de voir défigurer de la sorte un lieu qui a demandé tant d'efforts à l'ensemble des acteurs locaux pour obtenir ce classement.

Une démarche laborieuse et collective

Nous rappelons ici que le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO a nécessité la mobilisation de tout le tissu associatif, économique, social et politique. Depuis 2006, une association a fédéré l'ensemble des acteurs locaux pour démontrer la légitimité des climats de Bourgogne à décrocher ce label. Il aura fallu 9 ans d'effort et de force de conviction pour convaincre les membres du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO de la valeur exceptionnelle unique des parcelles de vin dans notre région : les climats.

Nous rappelons ici que les climats sont le fruit de plus de 2000 ans d'histoire et qu'ils sont la seule raison d'être du classement UNESCO.

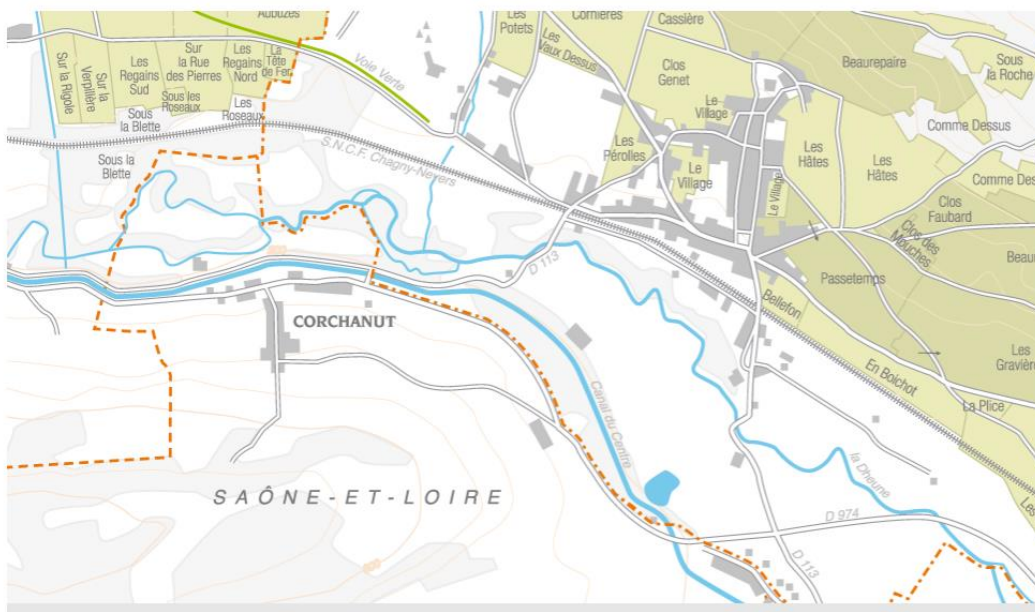
Des contraintes fortes

L'obtention du classement n'est pas une fin en soi mais bien le début d'une aventure collective qui va se poursuivre durant les années à venir, et notamment pour préserver et améliorer la qualité paysagère de l'ensemble du site.

Ainsi, un plan de gestion a été mis en place qui contraint l'ensemble des acteurs du territoire pour garantir la pérennité du classement. Comment la SNCF, avec ce projet pourrait ne pas en tenir compte. Nous rappelons que le site est également protégé par un classement de la loi de 1930.

A titre d'exemple, depuis 2012, près de 150 panneaux publicitaires et pré-enseignes ont été retirés le long des routes départementales entre Dijon et Marsannay-la-Côte et entre Beaune et Nolay. La même opération a lieu entre Vougeot et Marsannay-la-Côte.

Les efforts portés par tous, dont les viticulteurs puisque leurs panneaux publicitaires des domaines en entrée de village ont également été déposés, sont nombreux.



LA VOIE FERREE AU CŒUR DES CLIMATS

Nous rappelons ici que le tracée de la voie ferrée qui fait l'objet du projet d'électrification n'est pas située à plusieurs centaines de mètres de nos vignes. Bien au contraire, la ligne SNCF traverse nos parcelles pour certaines et pour d'autres, la voie de chemin de fer les longe. Les travaux envisagés sont donc loin d'être neutres et impacteraient gravement la qualité paysagère des climats traversés.

Ainsi, 10 climats classés au patrimoine mondial de l'UNESCO sont directement impactés, dont l'un encore plus que les autres car la voie ferrée le traverse, il s'agit du climat « Les Prarons-dessous » à Santenay.

Les climats « En Boichot » et « Bellefont » à Santenay sont limitrophes de la ligne de chemin de fer.

Enfin, à Cheilly-les-Maranges, pas moins de 7 climats sont à quelques mètres de l'infrastructure ferroviaire (« Sur la Rigole », « Sur la Verpillère », « Les Regains Sud », « Sous les Roseaux », « Sur la Rue des Pierres », « Les Regains Nord » et « La Tête de Fer »).

On pourrait également ajouter le climat « En Praron » situé sur la commune de Rémigny.

A l'implantation des catainers qui auront un impact paysager important, l'implantation de mâts GSM-R qui nécessite une aire de 100 à 150 m², on peut aussi redouter des conséquences sur les climats eux-mêmes. L'arrachage de pieds de vigne pourrait être envisagé. D'autant que nous n'avons eu aucune réponse rassurante lors de la réunion publique qui s'est tenue à Santenay le 1er février 2017 (cf le verbatim de ladite réunion au cours de laquelle, Thomas NICOLET, Directeur de la CAVB, a clairement posé la question de l'emprise nécessaire aux pylônes GSM-R et aux catainers. Seuls pour ces derniers, la réponse de Laurent MAZZUCHELLI de la SNCF a été catégorique quant au lieu d'implantation et la non mobilisation d'emprise foncière supplémentaire).

CONCLUSION

La SNCF ne peut s'affranchir des efforts considérables réalisés par l'ensemble des acteurs de terrain pour l'obtention du classement des climats de Bourgogne au Patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Et alors même que notre volontarisme à tous continue de s'illustrer à travers un plan de gestion drastique dans la préservation du paysage de notre site classé, comment pourrait-on laisser s'implanter des caténaires de plusieurs mètres de haut et des mâts GSM-R qui font plusieurs dizaines de mètres eux aussi ?

Il est inconcevable, en plus des risques de graves détériorations paysagères, d'imaginer devoir arracher des pieds de vignes. Il nous a été rétorqué lors de la réunion susmentionnée à Santenay que des accords avec l'agriculture avait été ratifié dans le cadre de ce type de travaux auparavant, soit en dédomageant l'agriculture concernée, soit en lui finançant des replantations ailleurs. C'est méconnaître totalement notre vignoble. D'une part, le prix du foncier des vignes n'est pas celui des céréales. D'autre part, lorsque des dizaines de ceps sont arrachés sur un climat, celui-ci est



cultivé à 100%, il ne peut y avoir de replantation sur le même lieu-dit. Et dans notre vignoble, la totalité des surfaces en AOC et d'ores et déjà cultivée.



Les ODG de Santenay et des Maranges, à travers ce cahier d'acteur, veulent témoigner de leur refus de l'implantation d'infrastructures qui porteraient atteinte au classement de leurs climats au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous ne sommes pas opposés au projet de modernisation de la ligne ferrovière, mais celui-ci ne peut se faire au prix d'une dégradation paysagère importante.

Ce projet ne peut pas non plus, et en aucun cas, avoir pour conséquence l'arrachage de ceps de vigne. Il ne pourrait y avoir de dédomagement, mais surtout, ce serait s'attaquer au fondement même de ce qui a permis à toute une région d'obtenir le label UNESCO : nos climats et donc ses vignes.